

SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

TERRAINS LITTORAUX DU CAP FERRAT

Alpes Maritimes

47

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 12 septembre 1966

Propriété

Publique et privée

Superficie

45 ha

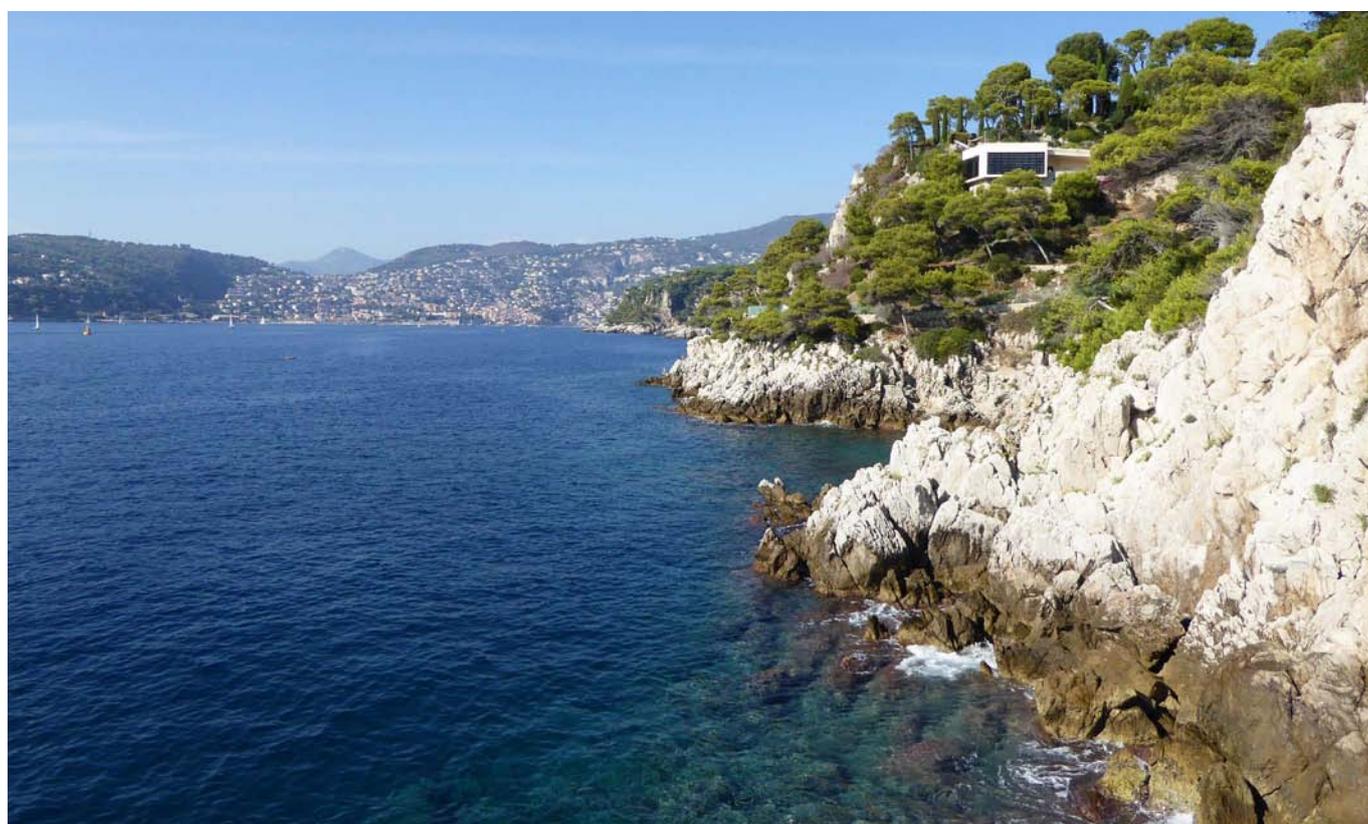
Autres mesures de protection concernant le site

- SC Cap Ferrat (15/07/1975)
- SI Port et anse des Fourmis à Beaulieu-sur-Mer (08/01/1969)
- SI Littoral de Nice à Menton (20/03/1973)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Chapelle de Saint-Hospice à Saint-Jean Cap Ferrat et terrains communaux l'environnant (16/01/1932)
- SC Domaine Public Maritime du Cap Ferrat (30/06/1972)
- SI Parcelle avoisinant la chapelle Saint Hospice à Saint Jean Cap Ferrat (31/05/1932)

Les Monuments Historiques sont en liste annexe à la page 3



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Anciennement pâturages d'hiver pour les troupeaux ovins des Alpes, la presqu'île du Cap Ferrat s'est progressivement couverte de pinèdes où de somptueuses villas se sont construites de la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle. Dans les bois, sur les promontoires ou au fond de petites criques, se sont épanouies des propriétés et hôtels auxquelles sont attachées les noms d'Ephrussi de Rothschild, du roi Léopold II de Belgique (villa Les Cèdres), de Jean Cocteau (villa Santo Sospir, MH), de Charlie Chaplin, du romancier Somerset Maugham, de la danseuse Isadora Duncan, de Winston Churchill, de Romy Schneider, parmi bien d'autres célébrités ou riches personnalités. Un parc zoologique est créé en 1950, et réputé alors être l'un des plus beaux d'Europe (fermé en 2009).

Au cours des années 1960 la pression immobilière générale sur la Côte d'Azur n'épargne pas la presqu'île du Cap Ferrat. Considérant que «des projets de tous ordres : appontements, ports privés, garages à bateaux risquent d'altérer profondément le caractère actuel» (courrier du Conservateur Régional du 30/11/1965) et que «les rivages (...) du Cap Ferrat n'étant pas encore trop contaminés par le déferlement débridé d'un monde sans goût» (procès verbal de la Commission Départementale des Sites du 27/06/1966), une protection à titre transitoire sous la forme d'une inscription à l'inventaire des sites est proposée dans l'attente d'un classement, protection plus longue à édicter. La mesure d'inscription de 1966 se limite au littoral où des enjeux précis ont été relevés.

AUTRES PROTECTIONS

Monuments Historiques à l'intérieur du site inscrit :

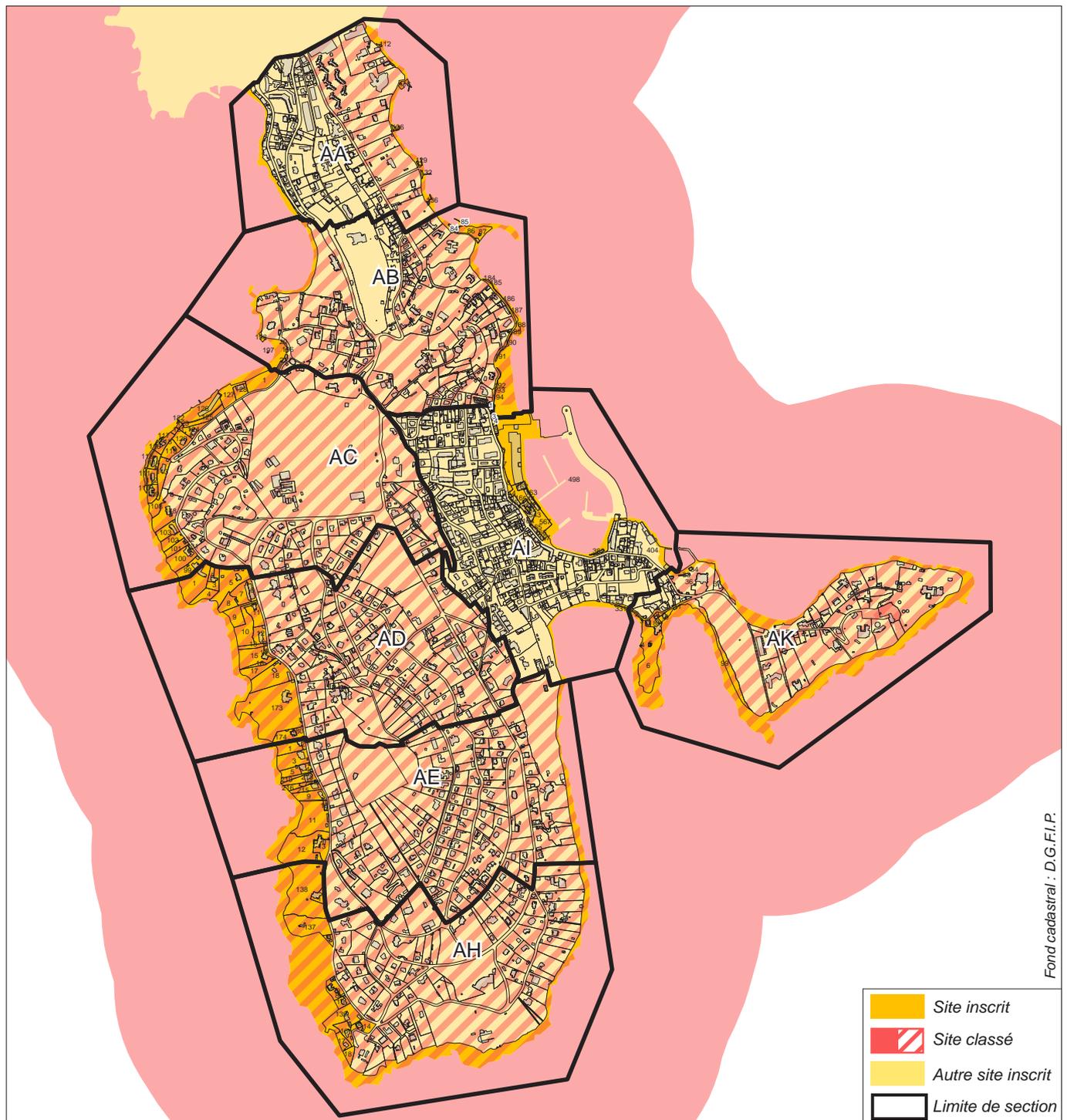
- MH inscrit Villa Santo Sospir (05/05/1995)

Rayon de protection de 500 mètres autour des Monuments Historiques :

- MH classé Tour de Saint Hospice (27/08/1391)
- MH inscrit Chapelle Saint Hospice (13/05/1929)
- MH classé Villa grecque « Kerylos » (15/09/1966)
- MH classé La Rotonde de l'Hôtel Bristol (23/06/1978)
- MH classé Villa Ile de France (03/09/1996)
- MH classé Villa La Ligne Droite (10/12/2001)
- MH classé Phare du Cap Ferrat et son jardin (13/09/2012)

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE (suite)

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section AA parcelles n°112, 118, 126, 129, 132, 136 ; Section AB parcelles n°20, 23, 84 à 87, 184 à 194, 196 à 198 ; Section AC parcelles n°1, 99 à 103, 108p, 109 à 128, 131, 132 ; Section AD parcelles n°1 à 18, 173, 174, 180 ; Section AE parcelles n°1 à 5, 7, 9 à 13, 215, 216, 218, 219 ; Section AH parcelles n°1, 3, 6 à 10, 14 à 18, 137 à 139 ; Section AI parcelles n°1 à 8, 114 à 116, 161 à 167, 330, 331, 382, 404p, 498p, 541 à 544, 567 ; Section AK parcelles n°1 à 11, 33, 34, 36, 37, 99p.



Report du périmètre sur le cadastre actuel